

La plage de Sangatte Qualité de l'eau : 2009/B 2010/A 2011/B 2012/B

Surveillance	Aménagements	Animaux autorisés	Douches	Eau potable	Accès p.m.r	Toilettes	Poste de secours

Les récents prélèvements effectués sur l'ensemble du secteur témoignent d'une qualité moyenne de l'eau, sans tendance à une amélioration. Les principales sources de pollution identifiées concernent les rejets de l'avant-port de Calais, de la zone portuaire, et de la zone industrielle des Dunes.

5. Usages sur le DPM en 2012

Usage		Description				Impacts sur l'environnement
		Nombre / Type d'autorisation	Objet de l'occupation	Participants attendus	Véhicules présents	
Manifestations sur le DPM terrestre	sportives	2 AOT courte durée	Tournoi de polo Activités sportives	NR NR	6 NR	
		2 dérogations	Run and bike Marathon de pêche	300 100	4 1	
		4 avis	Boucles du cœur Concours de pêche (3)	NR NR-NR-NR	0 0	
	Festives et de loisirs	1 AOT courte durée	Fête de la plage	NR	1	
		4 avis	Tournage film (4)	NR-10-10-60	0	
Manifestations sur le DPM maritime		8	Régate (3), pêche (3), voile légère (2)			
Accès plage		1 AOT longue durée	Mise à l'eau d'engins nautiques			
Services publics		2 concessions d'utilisation	Poste de secours Amgt.. front de mer			
		2 AOT longue durée	Sanitaires publics Descente à bateaux			
Chasse		Bail de chasse n°2	-			
Cabines / chalets		96 AOT longue durée	Maintien des chalets (2) Parcelle des chalets (94)			
Conchyliculture			-			-
Pêche de loisirs	Terrestre (pêche à pied / Filet)	Zone de production n°62.02 et 62.03 : 1:D 2:D 3:D et 1:N 2:N 3:B Zone de pose de filets fixes				Faible sur le secteur (affluence selon la saison, non respect des tailles et quotas, captures accidentelle de mammifères marins et oiseaux, perte du filet...)
	Nautique (plaisanciers)	Matériel autorisé : 2 palangres de 30 hameçons, 2 casiers à crustacé, un foëne, un filet trémail de 50 mètres de long et 2 mètres de haut				Faible sur le secteur (pollution de l'eau, non respect des tailles et quotas, dérangement des mammifères marins...)
Promenade		SPPL en cours de régularisation				
Tourisme (taux de fonction touristique)		Calais : moins de 0,5 / Sangatte : moins de 0,5				

- Autres usages importants de signaler**

Deux concessions d'utilisation :

Ouvrage de rejet des eaux dont la date d'échéance est le 15/11/17

Câble sous marin dont la date d'échéance est fixée 12/10/14

- Occupations sans titre**

On relève deux occupations sans aucun titre sur le DPM, un parking (« les mouettes ») et une descente à bateaux (« la descenderie »)

II) Croisement et identification d'enjeux de protection et de gestion du DPM

1. Interactions d'usage

	Pêche à pied	Chasse maritime	Agriculture littorale	Développement urbain littoral	Tourisme littoral	Sentier du littoral	Activités sportives
Conchyliculture	- Pêche à pied interdite à moins de 15 m des parcs	- Impacts sonores des activités conchylicoles (effarouchements) sur les espèces chassées	- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Concurrence spatiale - Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par le développement urbain littoral	- Impacts visuels sur les sites balnéaires - concurrence potentielle en termes d'emprise foncière		- concurrence potentielle en termes d'emprise foncière - dangers potentiels pour certaines pratiques sportives A
	Pêche à pied		- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Croissance de la pratique de la pêche à pied pouvant impacter la ressource	- Croissance de la fréquentation pouvant impacter la ressource - concurrence entre la pratique professionnelle et la pêche de loisirs		- Risque de collision entre pêcheurs à pied et activités sportives
		Chasse maritime	- Impacts sonores des activités agricoles sur les espèces chassées - Impacts sur les paysages	Croissance de la fréquentation - Impacts sur les paysages - impacts visuels et sonores	- Fréquentation importante des sites - Conflit potentiel entre promeneurs et chasseurs à la botte		- Nuisances sonores des pratiquants - conflit d'usage possible : risques potentiels liés à la pratique des 2 activités sur une même zone
			Agriculture littorale		- Dégradation possible de la qualité des eaux de baignade pouvant être engendrées par les activités agricoles		
				Développement urbain littoral	- le tourisme contribue au développement urbain et peut générer de nouveaux équipements balnéaires	- Continuité de la SPPL rendue difficile dans les zones agglomérées	- Croissance du nombre de pratiquants - Concurrence spatiale entre pratiquants
					Tourisme littoral	- Surfréquentation et dégradation du sentier du littoral - Non respect des règles d'utilisation B	- Conflits potentiels liés à l'utilisation de l'estran et de la mer
						Sentier du littoral	- Risque de collision entre randonneurs et compétitions sportives
							Activités sportives

A : L'usage de l'estran

La plage de Sangatte est un site propice au développement des cultures marines, et a vu au cours des années 2000 l'émergence d'un projet d'implantation de 22 500 pieux de moules de bouchot. La mobilisation importante des pouvoirs locaux et de la population a empêché l'aboutissement de ce projet, et témoigne ainsi du désir local de maintenir une plage dans son état naturel exclusivement dédiée aux activités balnéaires et de loisirs.

B : La surfréquentation

L'est des dunes de Blériot-Plage se trouve dans un très mauvais état lié à un piétinement important tout au long de l'année, et particulièrement durant la saison estivale. À cet endroit juste derrière les dunes se trouvent en effet une importante zone urbaine, ainsi qu'un parking idéalement placé pour recevoir des touristes, qui vont entraîner une fréquentation importante du site. Les personnes désireuses de rejoindre la mer le plus rapidement ont donc improvisé des sentiers qui coupent les dunes et contribuent à leur érosion.

2. Risques naturels : submersion marine (cf. carte PPRN)

- PPR du calaisais prescrit le 13/09/11 portant sur l'inondation par submersion marine et le recul du trait de côte.
- Mise en œuvre du PAPI d'intention du Delta de l'Aa

Usages	Aléa			Observations
	faible	moyen	fort	
Usages				-
Milieux naturels				A Blériot-Plage le cordon dunaire est susceptible de se rompre là où il est le plus fragile
Territoires agricoles				A Sangatte l'inondation se propage à l'intérieur des terres vers le Sud-est, les surfaces agricoles de l'arrière littoral sont plus ou moins inondées.
Territoires artificialisés				A Sangatte l'emprise de l'inondation est très étendue dans le cas d'une brèche dans la digue. Le tissu urbain parallèle à la côte se trouve dans la zone d'aléa fort. A Blériot-Plage l'emprise de l'inondation ainsi que les aléas restent faibles.

III) Synthèse des principaux enjeux et orientations de gestion

Enjeux	Orientations
Le risque de submersion marine qui menace directement des secteurs urbanisés.	Inciter la commune à mettre en place un plan communal de sauvegarde. PCS Mettre en œuvre le Plan de Prévention des Risques Littoraux « Calaisis ». Mise en place du PAPI d'intention à l'échelle du SAGE du Delta de l'Aa
La présence d'un ouvrage de défense contre la mer classé « B » en termes de dangerosité.	Suivi du programme de reconstruction de l'ouvrage Le gestionnaire est l'Etat
La présence de cabines sur le DPM faisant l'objet d'un titre d'occupation à l'année.	Trouver une forme juridique plus adaptée quant au maintien de cette occupation sur le DPM.
La présence de chalets sur le DPM en attente de fin de droits de leurs propriétaires pour leur destruction	Informers les propriétaires actuels des futurs devoirs de leurs héritiers quant aux travaux de destruction et de remise en état du site.
La sur-fréquentation avérée de l'extrémité Est des dunes de Blériot-Plage.	Prévoir la pose de ganivelles et leur entretien annuel afin de canaliser les flux.
L'échéance de la concession d'utilisation d'un câble sous-marin « EDF » le 12 octobre 2014	Veiller au bon déroulement de la procédure d'enlèvement et à la remise en état du site originel.
La présence de deux occupations sans titres sur le DPM, un parking et une descente à bateaux.	Envisager un repli du parking. Régulariser par un titre d'occupation l'ouvrage d'accès à la plage.